

MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-
HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 mars,

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué, sous la présidence de Jean Teurnier, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE :

NOM	PRENOM	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard		x		<i>Jean Teurnier</i>
MARTINEAU	Karine	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie			x	
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André		x		<i>Bernadette Sourisseau</i>
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien		x		<i>Wilfried Bulteau</i>
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent			x	
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle	x			
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 20

Président de séance	Jean Teurnier
Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	19-févr-26
Début de séance	19h05
Fin de séance	20h30

Numéro	DEL_050326_011_BudgetsAnnexes	Budgets annexes 2026
Nomenclature	7.1.1	

LE CONSEIL MUNICIPAL,**VU :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants,
L'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDERANT :

Qu'il y a lieu de reprendre les résultats anticipés de clôture 2025 des budgets annexes :

- Locaux professionnels
- Lotissement centre bourg
- Beausoleil

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- 1) Adopte les budgets suivants pour l'exercice 2026 des budgets annexes :

Lotissement

Fonctionnement	-00 €
Investissement	193,97 €

Locaux pro

Fonctionnement	26 737,75 €
Investissement	205 184,59 €

Beausoleil

Fonctionnement	274 324,81 €
Investissement	142 609,48 €

Orchidées

Fonctionnement	500 000,00 €
Investissement	500 000,00 €

- 2) Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

A l'unanimité

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 5 mars 2026,

Pour copie conforme

Le Maire

Jean Teurnier

